



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
21 Mai 2025
17 H 30

À Saint-Denis

Ordre du jour :

APPROBATION

- Validation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025.

FINANCES

Point 1 : Compte financier unique 2024,

Point 2 : Décision modificative N°1/2025 – Création article budgétaire/virements de crédits

Point 3 : Emprunts travaux digues de Pont-Saint-Esprit,

LE PERSONNEL

Point 4 : Plan de formation 2025,

Point 5 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions (DUERP),

ACTIONS

Point 6 : Rapport d'activité 2024 ABCèze,

Point 7 : Demande de subvention pour la stratégie de communication 2025-2027 auprès de la Région Occitanie,

Point 8 : Demande de renouvellement de déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau sur la période 2025-2029,

Point 9 : Convention CPIE du Gard - AB Cèze : projet de sensibilisation à l'eau « Événement Eau »,

Point 10 : Convention ONF – ABCèze : Délégation de maîtrise d'ouvrage sur foncier domanial pour réaliser des travaux au Mas de la Barque.

INFORMATIONS

- Bilan journée relais eau
- Avancement opération cuves
- Stagiairisation EV
- Dates : CLE, prochain CS, ...

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, S. BAYART, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. MERCIER, J. RIEU, JM. ITIER, J. BASSIER, C. VIGOUROUX, D. SERRE, C. FERRIERE, R. BALMELLE, M. REYDON, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC. REY, M. GRAZIANO BAYLE, JP. DE FARIA, P. T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, J. OLIVA.

Pouvoirs :

- Monsieur BARBERIO Daniel a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel,
- Monsieur DUMAS Patrick a donné pouvoir à Monsieur VIGOUROUX Claude,
- Madame GRAZIANO-BAYLE Monique a donné pouvoir à Monsieur CLEMENTE Cédric.

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice, Syndicat ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur Adjoint, Syndicat ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière, Syndicat ABCèze,

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	15	18

Le Président ouvre la séance à 17H50 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 21/05/2025, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Compte financier unique 2024

Le Président explique que, par courrier en date du 9 avril 2025, Monsieur le Préfet du Gard a demandé de procéder à une nouvelle délibération concernant le Compte Financier Unique (CFU). Cette demande s'appuie sur les dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui encadrent les modalités de vote et les conditions de quorum requises pour l'approbation de ce document.

Lors de la première délibération, le quorum réglementaire n'a pas été atteint, en raison de l'absence de participation du Président au vote, conformément aux règles en vigueur. Cette situation empêche la validation du CFU et impose donc une nouvelle présentation devant l'assemblée délibérante.

Dans ce contexte, le Président présente les éléments contenus dans le CFU.

Résultat de l'exercice 2024

Global (BV + EPCI)	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	1 253 187,55	1 026 012,95	-227 174,60
Fonctionnement	1 846 661,23	2 116 393,85	269 732,62
TOTAL	3 099 848,78	3 142 406,80	42 558,02

Répartition par échelle de mutualisation

Echelle du bassin versant	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	63 740,81	121 185,23	57 444,42
Fonctionnement	1 683 776,96	1 688 884,67	5 107,71

TOTAL	1 747 517,77	1 810 069,90	62 552,13
Echelle CA Gard Rhodanien	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	1 105 272,74	822 675,08	- 282 597,66
Fonctionnement	97 571,62	297 600,57	200 028,95
TOTAL	1 202 844,36	1 120 275,65	-82 568,71
Echelle CC De Cèze-Cévennes	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	84 174,00	82 152,64	-2 021,36
Fonctionnement	65 312,65	121 575,28	56 262,63
TOTAL	149 486,65	203 727,92	54 241,27
Echelle CC Cévennes au Mont Lozère	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	8 333,33	8 333,33
TOTAL	0,00	8 333,33	8 333,33

Résultat de clôture 2024

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	231 567,68		-227 174,60	4 393,08
Fonctionnement	830 292,07	191 721,27	269 732,62	908 303,42
TOTAL	1 061 859,75	191 721,27	42 558,02	912 696,50

Le Président quitte la séance. Monsieur José RIEU, Vice-Président, procède à la mise au vote du Compte Financier Unique.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative N°1/2025 – Création article budgétaire/virements de crédits

Le Président explique que le compte 744 est utilisé pour comptabiliser les recettes du FCTVA correspondant aux dépenses de fonctionnement. Afin d'intégrer la recette liée au FCTVA 2025, notamment celle liée aux travaux de raccordement à la fibre d'un montant de 45,83 €, il est nécessaire de créer l'article budgétaire 744.

Il indique les écritures comptables associées :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
74 / 744 / STRUC	FCTVA	46.00
	Total	46.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
74 / 74718 / COM36	Autres	46.00
	Total	46.00

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Emprunts travaux digues de Pont-Saint-Esprit

Le Président explique que la commission consultative des marchés s'est tenue juste avant la réunion du comité syndical d'aujourd'hui.

Il en fait une synthèse :

Sécurisation du système d'endiguement de Pont-Saint-Esprit

Lot 1 – Maçonnerie / Génie civil / Terrassements / Injections :

Deux offres ont été réceptionnées pour ce lot. Elles se situent toutes deux en deçà de l'estimation initiale. Une phase de négociation sera engagée, au cours de laquelle il sera demandé aux entreprises de fournir des compléments techniques afin de préciser leur proposition.

Lot 2 – Métallerie et équipements :

Deux offres ont également été reçues pour ce lot. Celles-ci dépassent l'estimation budgétaire. La négociation portera donc principalement sur l'aspect financier. Il sera en outre demandé aux soumissionnaires de retirer de leur offre la prise en charge de la gestion du risque inondation en responsabilité.

Prochaine étape : Une réunion est planifiée mardi prochainement avec les entreprises soumissionnaires pour mener les négociations.

Il précise que le montant de la consultation est globalement en dessous de ce qui a été budgété pour cette opération.

Le Président rappelle que le projet de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit a été estimé à 3 077 458,80 €.

Pour financer le projet, il est nécessaire de procéder à 2 emprunts :

- Un emprunt à court terme (prêt relais) pour la trésorerie dans l'attente des subventions et du FCTVA (que nous recevons à N+2),
- Un emprunt à long terme pour financer le reste à charge du projet.

Pour rappel, les frais occasionnés par ces emprunts seront affectés à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Une consultation auprès de 3 organismes bancaires Caisse d'Epargne Languedoc (CEL), de l'Agence France Locale (AFL) et du Crédit Agricole (CA) a été réalisée pour :

- Un emprunt à long terme de 300 000 € sur 20 ans,
- Un emprunt à court terme de 1 200 000 € sur 3 ans.

Les offres sont les suivantes :

20 ans – Prêt long terme :

	CEL	AFL	CA
Taux	4,32%	3,75%	4,23%
Échéance trimestrielle	5 619,44€	5 347,16€	5 579,95€
frais dossier / entrée	600€	6 400,00	450€
TOTAL	149 555,20	133 278,00	146 076,00

3 ans - Prêt relais/court terme

	CEL	AFL	CA
Taux	3,26%	2,84%	2,90%
Frais dossier	2400€	0	2400€
Frais remboursement anticipé	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL frais + intérêt sur 3 ans	43 829,71	45 041,27	Seulement sur 2 ans (Possibilité de signer un nouveau prêt)
TOTAL frais + intérêt sur 2 ans	39 692,53	42 343,61	35 574,33

Discussions : Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Bien que les marchés de travaux fassent l'objet de négociations dans les prochains jours, les élus ont décidé d'entériner les offres de prêt en l'état, afin de garantir le respect du calendrier strict de l'opération.

A l'issue de l'analyse des propositions reçues pour **le prêt à long terme**, les élus ont retenu l'offre de l'AFL. Bien que cette offre implique des frais d'entrée au capital s'élevant à 6 400 €, elle demeure la plus avantageuse. Cette entrée au capital nécessite par ailleurs la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de l'organisme prêteur. A la suite du vote des délégués, Monsieur Benoît TRICHOT est nommé représentant titulaire, et Monsieur José RIEU est désigné représentant suppléant.

Après analyse des différentes propositions pour **le prêt relais/court terme**, l'offre du Crédit Agricole s'est révélée la plus avantageuse tout en tenant compte des spécificités de chaque solution. Le Président indique qu'une simulation financière a été réalisée afin d'évaluer les intérêts générés par le prêt relais. Cette estimation repose sur le calendrier prévisionnel des dépenses, les modalités de déblocage des fonds et les subventions et FCTVA attendus.

Cependant, cette offre présente une contrainte : la durée du prêt est limitée à deux ans. À l'issue de cette période, un reliquat de 143 000 € restera à financer sur une durée inférieure à un an.

Le Président précise alors que deux scénarios seront envisageables pour couvrir ce solde : soit souscrire un nouveau prêt relais, soit augmenter la contribution du CAGR.

Décision : Adopté à l'unanimité.

LE PERSONNEL

Point 4 : Plan de formation 2025

Le Président explique que le plan de formation 2025 définit les priorités du Syndicat pour accompagner l'évolution des compétences de ses agents et répondre aux besoins de la structure. Toutes les collectivités territoriales doivent mettre en place un tel dispositif afin de garantir ce droit à leur personnel.

Il poursuit trois objectifs essentiels :

- Anticiper le développement de la structure,
- Renforcer les compétences des agents,
- Améliorer l'efficacité des services.

Il précise que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Gard a été consulté et a rendu un avis sur ce plan. Conformément à l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), il revient à l'organe délibérant de l'adopter par délibération.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions (DUERP)

Le Président explique que le Syndicat a l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses agents. Pour cela, il doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels ils peuvent être exposés et mettre en place des actions de prévention garantissant un niveau optimal de protection.

Les résultats de cette évaluation ont été consignés dans un Document Unique. Le 3 avril 2025, la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du CDG30 a émis un avis favorable sur ce document.

En conséquence, le Président propose au Comité Syndical de valider le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ainsi que son plan d'actions.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 6 : Rapport d'activité 2024 ABCèze

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité retraçant leurs actions et leur gestion.

Avant le 30 septembre, le rapport, accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant doivent être transmis aux présidents des EPCI membres. Ce document est ensuite présenté en séance publique devant le conseil communautaire, où les délégués communautaires peuvent s'exprimer.

Après validation par le comité syndical, le rapport d'activité 2024 sera officiellement adressé aux présidents d'EPCI et aux délégués communautaires.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Demande de subvention pour la stratégie de communication 2025-2027 auprès de la Région Occitanie

Dans le cadre de la stratégie de communication d'ABCèze pour la période 2025-2027, le Président explique qu'une demande de subvention est effectuée chaque année auprès de l'Agence de l'Eau. Il précise qu'elle a été déposée le 6 mars 2025.

Le Président indique que le Conseil Régional finance ces actions selon une approche pluriannuelle, intégrée à une planification stratégique globale. Il propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Il rappelle que la stratégie de communication vise à renforcer la sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Elle repose sur diverses actions mises en œuvre chaque année, dont la publication d'un journal, des journées de sensibilisation, la création d'outils pédagogiques et la réalisation de supports de communication. Le plan de financement serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel 2025-2027

Financeurs	Montant (TTC)	Taux %
Région Occitanie	31 050 €	13,19 %
Agence de l'Eau	149 850 €	63,63 %
Autofinancement ABCèze	54 600 €	23,18 %
Total	235 500 €	100 %

Actions prévues et répartition du financement

ANNEE	ACTIONS	Montant (en € TTC)	Total	Subventi on AE	Subvention R. Occitanie
2025	Elaboration et diffusion du journal ABCèze n°12	25 000	60 500 €	70% 42 350 €	10% 6 050 €
	Organisation d'une journée de sensibilisation aux enjeux de l'eau	6 000			
	Création de podcasts sur l'adaptation au changement climatique	5 000			
	Réalisation de plaquette de présentation des enjeux de l'eau du bassin et du Syndicat ABCèze	7 000			
	Réalisation d'outils pédagogiques	8 500	25 000 €	50% 12 500 €	20% 5 000 €
	Accompagnement pour la mise en œuvre des actions du plan de communication 2025	4 000			
	Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Communication	5 000			
	Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Subventions	25 000			
2026	Elaboration et diffusion du journal ABCèze n°13	25 000	53 000 €	70% 37 100 €	10% 5 300 €
	Organisation d'une journée de sensibilisation aux enjeux de l'eau	6 000			
	Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Communication	5 000			
	Journée de sensibilisation des nouveaux élus	3 000			
	Réalisation d'une exposition itinérante	10 000	25 000 €	50% 12 500 €	20% 5 000 €
	Accompagnement pour la mise en œuvre des actions du plan de communication 2026	4 000			
	Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Subventions	25 000			
2027	Elaboration et diffusion du journal ABCèze n°14	25 000	47 000 €	70% 32 900 €	10% 4 700 €
	Organisation d'une journée de sensibilisation aux enjeux de l'eau	6 000			
	Réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour s'adapter au changement climatique	7 000			
	Accompagnement pour la mise en œuvre des actions du plan de communication 2027	4 000			

Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Communication	5 000				
Sensibilisation au changement climatique et aux économies d'eau – Subventions	25 000	25 000 €	50%	20%	
			12 500 €	5 000 €	
TOTAL		235 500 €			31 050 €

Les actions du plan de communication 2025-2027 sont prévues sur une période allant du 30 avril 2025 au 31 décembre 2027.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Demande de renouvellement de déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau sur la période 2025-2029

Le Président indique qu'AB Cèze conduit depuis 2001 des travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire de ses adhérents. Ces travaux sont de trois types :

- Gestion de la végétation présente sur les berges et dans le lit,
- Gestion des bancs de graviers,
- Gestion des espèces invasives.

Le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau a été mis à jour pour la période 2025-2029 sur la base du précédent programme (2019-2024). Secteur par secteur, cet outil définit des objectifs et des modalités d'intervention variés en fonction des enjeux hydrauliques, écologiques et socio-économiques.

Afin de mettre en œuvre les travaux programmés, le Syndicat ABCèze sollicite le renouvellement de l'arrêté préfectoral 30-2020-08-24-005 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien des cours d'eau sur les bassins versants de la Cèze, Arnave, Nizon, Galet et Malaven.

La procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) permet aux collectivités publiques d'entreprendre sur des terrains privés, l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général et visant l'aménagement et la gestion des eaux.

Le dossier comprend notamment un bilan du programme d'entretien 2019-2024.

Bilan financier du programme 2019-2024 (€ TTC)

Année	Equipe verte	Prestataire végétation	Prestataire bancs de graviers	Prestataire invasives	Post crue	TOTAL € TTC
2020	233 896	38 118	53 280	16 044	0	341 338
2021	200 535	22 951	0	5 760	275 524	504 770
2022	229 579	103 996	59 994	21 528	132 340	547 437
2023	239 774	68 976	0	19 140	27 745	355 635
2024	280 281	119 768	113 280	13 504	73 080	599 913
2020-2024	1 184 065	353 809	226 554	75 976	508 689	2 349 093

En termes d'intervention, le nouveau programme ne présente pas de différence significative avec l'ancien. Au final sur environ 2 000 km classés cours d'eau au titre de la police de l'eau sur les bassins versants concernés, le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau concerne 728 km répartis de la façon suivante :

- Zone en non intervention contrôlée : 422 km,
- Entretien annuel : 36 km et une quarantaine d'interventions ponctuelles,
- Entretien triennal : 270 km.

Montants prévisionnels du programme 2025-2029 hors post-crue (€ TTC)

Année	Equipe verte	Prestataire végétation	Prestataire zones de mobilité	Prestataire bancs de graviers	Prestataire invasives	TOTALTTC / an
2025	250 000	90 000	30 000	0	25 000	395 000
2026	250 000	90 000	30 000	80 000	25 000	475 000
2027	250 000	90 000	30 000	0	25 000	395 000
2028	250 000	90 000	30 000	100 000	25 000	495 000
2029	250 000	90 000	30 000	0	25 000	395 000
2025-2029	1 250 000	450 000	150 000	180 000	125 000	2 155 000

La répartition des subventions, par catégorie d'intervention, est précisée ci-dessous (*sous réserve de validation des dossiers présentés et en l'état des programmes de financement actuels*) :

Type	Taux de subvention Agence de l'Eau	Taux d'autofinancement ABCèze
Gestion de la végétation	30% pour le premier passage d'entretien sur la durée du programme 0% ensuite	70% pour le premier passage d'entretien sur la durée du programme 100% ensuite
Gestion des zones de mobilité	80%	20%
Gestion des invasives	50%	50%
Gestion des bancs de graviers	50%	50%

Le Président demande l'autorisation de déposer une demande de renouvellement DIG auprès de la DDTM30.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Le Président informe qu'un test d'entretien écologique par pâturage ovin a été mené sur la commune de Bessèges. Cette méthode, consistant à utiliser des moutons pour l'entretien des espaces, a rencontré un accueil favorable de la population et s'est révélée efficace.

Il rappelle qu'un berger s'était montré intéressé par cette démarche. En vue de l'année prochaine, il serait pertinent de renouveler l'expérience, cette fois avec une contrepartie financière proposée au berger.

Point 9 : Convention CPIE du Gard - AB Cèze : projet de sensibilisation à l'eau « Événement Eau »

Le Président explique que l'Événement Eau est un village itinérant d'animations pour sensibiliser aux enjeux de l'eau. Il fera étape sur les EPTB Cèze, Vistre et Gardons, en partenariat avec le CPIE du Gard.

Grâce aux stands variés (jeux, expériences sensorielles, activités artistiques...), il touchera un large public peu sensibilisé à ces questions.

Le Syndicat ABCèze sera partie prenante de l'organisation sur le bassin de la Cèze.

Le projet est intégré au plan de communication 2025 du Syndicat. Une convention fixe le partenariat entre le CPIE du Gard et ABCèze, avec une participation financière de 5 000€ TTC. Pour information, le budget dédié du CPIE à cette action est de 60 000 €.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 10 : Convention ONF – ABCèze : Délégation de maîtrise d'ouvrage sur foncier domanial pour réaliser des travaux au Mas de la Barque

Le Rieutort et la Gourdouze, affluents du Luëch sur le haut bassin de la Cèze situés en partie en zone cœur du Parc National des Cévennes ont été labellisés « Site Rivières Sauvages » en 2022. Dans le cadre du label, un projet consiste à évacuer les éléments exogènes (bétons, buses, fontes...) qui constituent en partie une retenue sur le ruisseau de Bayard, affluent de la Gourdouze.

Ce seuil se situe sur du foncier domanial. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera signée avec l'ONF afin qu'ABCèze porte les travaux.

Le Président propose de signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ONF.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Actions réalisées : La Journée Relais de l'Eau ainsi que l'opération « Cuves » ont rencontré un vif succès. Concernant cette dernière, 35 dossiers ont déjà été instruits, tandis qu'une centaine sont encore en attente de traitement. Un montant total de 1 750 € a été versé à ce jour. Ces actions constituent un excellent levier de sensibilisation aux économies d'eau. Par ailleurs, une communication sur le changement climatique a été relayée dans le magazine TV Sud.

Ressources humaines : Un agent de l'équipe verte a été titularisé en tant que stagiaire depuis le 10 mai dernier.

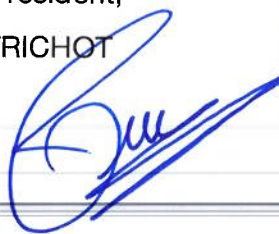
Évènements à venir :

- 22 mai 2025 : Salon des Maires à Alès
- 26 mai 2025 : Assemblée générale de l'AIGA
- 23 juin 2025 : Réunion de la Commission Locale de l'Eau

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Le Vice-président

M. REYDON

